

le 15 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 DPVI 1039** Subventions (47.000 euros) à 18 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville Quartier Est 20e. Deuxième enveloppe pour 2014.

**Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 20e ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 26 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Accueil et Reclassement Féminin - Oeuvre des Gares (ARFOG) (11385), pour un projet Jardin du béton (2014-02959). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Arcréation-Mot de Passe (16452), pour un projet Prévention des Conduites à risques à l'adolescence 20 Collège Perrin, Collège et SEGPA MFrance, LFaure (2014-02975).

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Association Science Technologie Société (12948), pour un projet Accès aux services en ligne pour un public en difficulté sociale dans le Sud 20e (2014-03037). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 4 : Une subvention globale de 4.500 euros est attribuée à l'Association Solidarité Paga Lagny Davout (12966), pour un projet d'ateliers périscolaire (2.500 euros / 2014-03046) et pour un projet d'accueil conviviale et d'échange de savoir-faire (2.000 euros / 2014-03050).

Article 5 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Aux mille lieux (74121), pour un projet de Mutothèque acte IV : le lieu fédérateur (2014-03069).

Article 6 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Bouge ton quartier (19337), pour un projet Repas de quartier (2014-03102).

Article 7 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Actives (C.E.M.E.A.) (8905), pour un projet BAFA Citoyen Jeunes, 20e arrondissement (2014-03033).

Article 8 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Delidemo (11805), pour un projet Bibliothèque de rue / Ateliers Arts-Plastiques autour du livres/ Portage de livres Tour du Pin (2014-03169).

Article 9 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Double Face (64361), pour un projet Ville imaginaire, un parcours sensible dans le XXème (2014-03205).

Article 10 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Equipe Saint Vincent Declic Alpha - 20e (10945), pour un projet atelier socio-linguistique avec accueil de jeunes enfants non scolarisés (2014-03210).

Article 11 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Khiasma (13885), pour un projet Mythologies, actions artistiques menées par Khiasma dans le quartier des Fougères (2014-03019).

Article 12 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Même-ici (139301), pour un projet AIRPOST - Dernier épisode, feuilleton portant sur les mutations urbaines du quartier St Blaise (2014-03231).

Article 13 : Une subvention globale de 2.500 euros est attribuée à l'association Pièces montées (13286), pour un projet de soirées Cabaret des Triangles Exquis 2014 (1.000 euros / 2014-03261) et pour l'action "La Marche des Oubliés de l'Histoire" (1.500 euros / 2014-03263).

Article 14 : Une subvention globale de 2.000 euros est attribuée à l'association Relief (13949), pour un projet point de départ 3 (1.000 euros / 2014-03353) et pour un projet Les habitants regardent leur quartier Fougères fleurit d'image (1.000 euros / 2014-03355).

Article 15 : Une subvention globale de 4.000 euros est attribuée à l'association Soleil Blaise (11445), pour un projet Accès aux droits, à la citoyenneté et lutte contre les discriminations (1.000 euros / 2014-03369), pour un projet Maintien du lien social et soutien aux initiatives locales (1.000 euros / 2014-03372), et pour un projet "REEAP, soutien à la fonction parentale" (2.000 euros / 2014-03376).

Article 16 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Théâtre aux Mains Nues (19565), pour un projet Jeunesse et marionnette (2014-03427). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 17 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Ville en Herbes (66801), pour un projet L'Espace Elie Faure au service d'une dynamique collective et intergénérationnelle d'embellissement du quartier de la porte de Vincennes (2014-03444).

Article 18 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Zarts Prod (12665), pour un projet caravane des dix mots - action mamans (2014-03449).

Article 19 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 47.000 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.